



N° 353-2015/ARR/DJA/SSACA

Date du : 24/02/2015

**Rapport  
au  
président de l'assemblée de la province Sud**

**OBJET** : portant désignation d'une personne qualifiée au sein du groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS)

**PJ** : un projet d'arrêté

Le contrat constitutif modifié du 8 juin 2001 du groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS), prévoit en son article 12.1 que le conseil d'administration du soit composé de la manière suivante, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et l'Office du Tourisme de Nouméa et de la province Sud :

- l'Etat, par un administrateur désigné par le Haut-Commissaire ;
- la Nouvelle-Calédonie, par le président du gouvernement ou son représentant ;
- la province Sud, par le président de l'assemblée ou son représentant ;
- l'Office du Tourisme de Nouméa et de la province Sud, par son président ou son représentant ;

La province Sud désigne quatre administrateurs :

- une personnalité qualifiée désignée par le président ;
- trois administrateurs désignés par l'assemblée en son sein ou en dehors ;

Ont été désignés :

- Mme Martine Lagneau, représentante du président de l'assemblée de la province Sud ;
- MM Michel Lasnier et Grégoire Bernut, ainsi que Mme Isabelle Lafleur, représentants de l'assemblée de la province Sud ;

Il convient aujourd'hui de désigner une personne qualifiée représentant du président de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.